

Published on Lynxlex (https://www.lynxlex.com)

## Civ. 1e, 6 juil. 2000, n° 97-22465 [Conv. Rome]

Pourvoi n° 97-22465

Motif: "(...) la cour d'appel [à laquelle il est reproché d'avoir déclaré une société russe, défenderesse à une action en contrefaçon, irrecevable à invoquer la nullité du contrat par lequel le demandeur aurait acquis les droits prétendument contrefaits pour défaut de pouvoir de son cocontractant russe et d'avoir jugé que cette nullité n'était pas encourue en application de la loi californienne applicable au contrat] a exactement retenu que la nullité invoquée, résultant d'un défaut de pouvoir de l'un des contractants, avait le caractère d'une nullité relative et ne pouvait donc être invoquée que par l'intéressé".

Mots-Clefs: Convention de Rome

Contrat

Droit des sociétés

Capacité

**Doctrine:** 

Rev. crit. DIP 2001. 491, note P. Lagarde

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/node/3488